

**Questions orales présentées par les conseillers communaux
au Conseil communal du 30 mars 2017
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden
aan de Gemeenteraad van 30 maart
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Question orale de Madame Catherine Morenville, Conseillère communale, concernant l'évacuation et l'hébergement des réfugiés rue Couverte à la Gare du Midi.

Mondelinge vraag van Mevrouw Catherine Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de evacuatie en de huisvesting van de vluchtelingen in de Overdekte straat aan het Zuidstation.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo : Comme la presse l'a rapporté, début mars, plusieurs dizaines de migrants, qui campaient dans la rue Couverte à la gare du Midi depuis plusieurs mois, se sont fait déloger. Pour la commune de Saint-Gilles, la situation ne pouvait plus durer. On a donc appelé police et services sociaux en même temps pour nettoyer le terrain et reloger ceux qui y consentaient ou qui n'avaient pas fui. Certains sont revenus sur place et y ont passé la nuit. Depuis le 2 mars, plus personne, du moins rue Couverte, la commune a installé des barrières, véritable dispositif anti-SDF. barrières démontées ensuite par des citoyens militants.

Cette évacuation pose des questions à plusieurs titres.

La situation des réfugiés sans-papiers à la rue Couverte est connue depuis longtemps, pourquoi a-t-il fallu que les médias en parlent pour que des solutions, certes précaires mais quand même plus dignes, soient dégagées ? Selon les médias 19 hommes et deux familles ont été relogés. Je ne sais ce qu'il en est maintenant.

Qu'advient-il des autres réfugiés non relogés par le Samu social et qu'on retrouve aujourd'hui à d'autres endroits autour de la gare ? Un travail social est-il effectué ?

Combien de ses réfugiés sont relogés actuellement ?

Le dispositif hivernal se termine fin avec la fermeture de plusieurs centres d'hébergement, dont celui de Haren. Ce centre abrite de nombreux réfugiés, dont certains viennent du camp de Calais, ils sont depuis ce 27 mars, à nouveau à la rue, avec le risque, faute d'hébergement, de devoir trouver abri dans différentes gares bruxelloises... Quelle concertation avec le Fédéral et les ministres de l'Aide aux personnes de la Cocom,

Mme Frémault et M. Smet, est-elle entreprise pour trouver une solution à long terme qui permette d'héberger ces personnes, ces familles, dans des conditions dignes ?

Comment s'organise la concertation entre ces ministres, le Samu social, le CPAS de Saint-Gilles et les autres ONG comme Médecins du monde, Infirmiers de rue, la Croix-Rouge et Caritas ?

Enfin, pensez-vous qu'envoyer la police en même temps que des services sociaux et d'hébergement d'urgence comme cela a été fait début mars à la gare du Midi soit propice à un climat de confiance vis-à-vis des sans-papiers et les incite à accepter un hébergement ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Dire que nous avons attendu que les médias en parlent pour intervenir est une affirmation que nous ne pouvons pas accepter parce que les travailleurs sociaux – et notamment les travailleurs sociaux de rue – travaillent depuis plusieurs années sur cette thématique. Le rapport d'activités communal, qui est accessible, en témoigne d'ailleurs.

Les travailleurs sociaux de rue, qui font partie du service de prévention, assurent une présence quotidienne dans les rues. C'est vraiment du travail social de première ligne.

À titre d'exemple, au cours de l'année 2016, les travailleurs sociaux de rue ont été sollicités et entrepris des démarches sociales avec 345 personnes sans abri différentes. Ce chiffre m'a d'ailleurs surpris. C'était donc bien avant que nous soyons amenés à nous saisir du problème de la rue Couverte.

Les partenariats existent afin de rapprocher l'offre sociale de la demande et des besoins de certaines de ces personnes.

Un juriste, de la cellule « Justice de proximité », accompagne les travailleurs sociaux de rue à la gare du Midi deux lundis par mois afin de donner des conseils juridiques et voir les démarches qui peuvent être entreprises afin de répondre aux besoins de ces personnes. Des assistants sociaux du CPAS de Saint-Gilles accompagnent les travailleurs sociaux de rue une fois par semaine en soirée sur tout le territoire communal et participent à des entretiens avec des personnes sans abri.

Il y a ensuite la situation spécifique de réfugiés.

Les travailleurs sociaux de rue ont entrepris un travail avec les réfugiés. Mais, comme je l'ai dit souvent, nous ne pouvons résoudre ces problèmes tout seuls.

Il est clair que la crise migratoire et, notamment, le démantèlement de Calais ont eu des conséquences, que ce soit à la gare du Nord ou à la gare du Midi. Il y a des solutions structurelles à apporter, dont la responsabilité incombe évidemment au gouvernement fédéral.

Il existe des mesures d'aide. Les travailleurs proposent un certain nombre de choses, notamment pour la nourriture et les conseils juridiques, etc.

Beaucoup de personnes qui se trouvaient dans la rue Couverte ont reçu des ordres de quitter le territoire.

Qu'advient-il des réfugiés qui ne sont pas relogés par le Samu social ?

Les personnes qui n'ont pas été hébergées dans les structures gérées par le Samu social dans le cadre du dispositif hivernal – je l'ai dit, je le répète, il y a suffisamment de témoignages pour en attester – sont celles qui refusaient cet hébergement.

Un nombre significatif de ces réfugiés ne souhaitent pas intégrer des structures d'aide car – on l'a dit, les médias en ont parlé, des gens ont également témoigné directement – ils espèrent rejoindre la Grande-Bretagne.

D'ailleurs, quand on m'a donné un rapport sur la composition des groupes qui se trouvaient dans la rue Couverte, j'ai noté que beaucoup de réfugiés étaient exclusivement anglophones et voulaient aller en Grande-Bretagne. Ils ne souhaitent pas d'ailleurs faire l'objet de constats administratifs ici. En effet, vous connaissez les règles, cela amènerait les Britanniques à dire que c'est le premier pays où ces gens ont une existence administrative qui doit s'en occuper. Ces personnes ont d'abord le souci de gagner la Grande-Bretagne

Les travailleurs de rue travaillent avec le Samu social, en période hivernale particulièrement. Ils signalent au Samu social les personnes vulnérables.

Nous avons dû engager une action à la rue Couverte car nous avons constaté qu'il y avait des enfants en danger, ainsi que d'autres faits sur lesquels je reviendrai.

Depuis la mi-novembre, une solution d'hébergement a été trouvée pour toutes ces personnes plus vulnérables mais une série d'entre elles ne se sont pas rendues dans les centres d'hébergement, tandis que d'autres n'y ont passé que quelques jours et sont revenues sur les lieux.

Je ne sais pas combien de réfugiés sont relogés actuellement. On ne dispose pas de chiffres sur l'ensemble des centres d'hébergement. En plus, ils peuvent s'être dispersés à leur propre initiative. Quoique les centres d'hébergement n'imposent pas en théorie de présenter des documents d'identité ou des documents administratifs, c'est pourtant bien cette crainte qui alimente la méfiance des réfugiés vis-à-vis des centres.

Nous avons un problème c'est clair, comme d'autres communes.

Le gouvernement fédéral et les membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune responsables de l'aide aux personnes, Mme Céline Frémault et M. Pascal Smet, sont sensibilisés à ce problème et nous avons pris contact avec eux.

Le Centre de Haren, qui dépend de subsides fédéraux, hébergeait 300 personnes au total, mais pas uniquement des réfugiés.

Le 28 mars, il y avait encore 1.000 places d'hébergement d'urgence sur le territoire régional. Mais l'avenir me préoccupe. J'a eu l'occasion d'en parler aussi au parlement bruxellois.

Le plan de fermeture des centres se poursuivra jusqu'au 2 mai. Il y a 1.430 places disponibles durant le dispositif hivernal et seulement 360 après. Et selon les chiffres que l'on m'a fourni en 2014, soit avant la crise migratoire, il y avait un peu plus de 2.600 sans abris. Cela signifie qu'un problème de manque de places risque de se poser maintenant.

Il y a aussi, comme vous le savez, des problèmes dans les centres d'hébergement, notamment pour accueillir les couples et/ou les animaux.

Le problème sera évoqué à la Conférence des bourgmestres et nous allons demander – car nous sommes en première ligne – qu'il y ait plus de centres ouverts toute l'année.

Le dispositif hivernal a été préparé avec les ministres. Il y a eu des réunions transversales qui regroupaient, notamment les cabinets ministériels mais aussi Caritas, Médecins du monde, Pierre d'angle, les Infirmiers de rue, Dune et d'autres.

On a aussi pu constater que le team médical avait été renforcé dans les différents centres. C'est bien que la permanence psychologique du Samu social ait pu intervenir et que la maraude de nuit ait, elle aussi, été renforcée. Mais après l'hiver, on risque d'avoir beaucoup de problèmes d'autant qu'on nous annonce de nouveaux flux de réfugiés.

En ce qui concerne l'intervention, je dois vous dire que je ne pouvais pas hésiter. J'ai reçu des rapports qui posent directement la question de notre responsabilité en termes de sécurité et de santé publique. Je peux vous montrer des photos qui attestent que la situation n'était plus gérable ni acceptable.

Les services de propreté publique de la se plaignaient d'avoir été mal reçus et c'est un euphémisme. Les services de la propreté communale ont dû se faire accompagner par la police pour intervenir. Quand je vous citerai le volume de détritrus que l'on a retiré, vous verrez que la situation était sérieuse.

Il y a aussi plusieurs plaintes de femmes victimes d'approches et d'attouchements.

Il y a eu des violences graves, et notamment des coups de couteau. Pas plus qu'un autre, ce public ne cultive spécialement des liens de fraternité. Beaucoup de sans abris se plaignaient eux-mêmes auprès des travailleurs sociaux du climat de peur qui régnait sur le site.

Laisser les choses aller sans les encadrer ni les réglementer n'est pas une solution. Au contraire, c'est créer les conditions de conflits entre les personnes.

En outre, il y a eu de sérieux problèmes de santé publique. Deux éducateurs ont attrapé le bacille de Koch et sont encore soignés pour une tuberculose.

On a trouvé là une situation qui exigeait que nous intervenions, d'autant qu'il y avait des places dans les centres d'hébergement.

Certains parfois s'étonnent qu'on n'agisse pas plus vite mais, à un moment donné, il n'y avait pas de places dans les centres. Mais, je vous l'ai dit, beaucoup ne sont pas demandeurs de places en centres d'hébergement.

Les travailleurs sociaux réussissent parfois à établir des relations de confiance avec les sans abris mais ce n'est pas toujours possible. On a eu des témoignages de travailleurs sociaux de rue disant : « là, ce n'est pas possible ».

Donc, moi, j'ai fait évacuer le site pour des raisons évidentes de sécurité et de santé publique dès lors qu'il y avait des places dans les centres d'hébergement.

J'ai sollicité la police pour des raisons évidentes. Il faut aussi veiller au respect de l'intégrité physique des personnes qui travaillent pour nous, les travailleurs sociaux, les gens de la propreté publique. Sinon, on risque que nos propres travailleurs refusent de travailler dans des conditions susceptibles de présenter des risques et des dangers.

Les barrières ont été installées par la , puisque c'est un espace , comme dispositif provisoire. Comme la commune ne souhaite pas qu'une telle situation se répète, cet espace sera réaménagé en espace vélo et des choses comme ça, en collaboration avec la SNCB et la .

Il y a eu 214 PV judiciaires aux alentours du site. Attention, cela ne concerne pas toujours quelqu'un qui était dans la rue Couverte mais il y a eu des plaintes.

On a enlever 6.670 kg de déchets. C'est vous dire à quel point il y avait un problème de santé publique. On a des photos.

C'est une situation difficile mais la commune de Saint-Gilles ne peut pas tout faire. J'ai eu un contact avec mon collègue de Schaerbeek qui rencontre parfois le même problème.

Il faut en appeler à l'intervention et à la solidarité de deux niveaux de pouvoir au moins : le gouvernement fédéral, d'abord, et la Région.

Nous devons négocier avec les centres d'hébergement pour avoir davantage de places en dehors du dispositif hivernal.

Nous, notre responsabilité, c'est la sécurité, c'est la santé publique. Le problème est difficile, c'est vrai, mais notre intervention s'impose.

Mme Catherine Morenville : Je vous remercie pour vos réponses détaillées.

Je m'étonne quand même que l'intervention policière ait eu lieu au lendemain de reportages dans les journaux et à la télévision alors que les réfugiés étaient là depuis plus de deux mois. Le lien est relativement vite fait. On se demande pourquoi vous n'êtes pas intervenus plus tôt.

Ensuite, je comprends qu'il y avait des problèmes de violence, mais c'est quand même étonnant de faire intervenir les services sociaux et des qui proposent de l'hébergement, comme le Samu social, en même temps que la police pour des sans papiers. La première chose que fait un sans papier dès qu'il voit la police, c'est détalé.

Si, comme vous l'avez déclaré dans les médias, votre objectif était d'héberger ces personnes, pourquoi alors envoyer la police ? On le fait éventuellement dans un second temps.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : On pourrait avoir de longs débats là-dessus mais nous n'allons pas les avoir.

Les policiers sont aussi des auxiliaires de nos politiques sociales dans certaines circonstances. Ce sont des agents de la fonction publique. Il ne faut pas tout de suite remettre en cause leur légitimité à intervenir dans certaines circonstances.

Cela s'est bien passé. Il n'y a pas eu d'échauffourées, il n'y a pas eu de violences et je peux vous assurer que les policiers connaissent bien la situation.

Ils connaissent parfois aussi bien certains « sans-abris » que les travailleurs sociaux. Et je me félicite d'avoir des policiers – je pense en particulier au koban Uneus – qui ont respecté les consignes : tenter d'approcher les gens, dans une première étape, pour les convaincre d'aller dans des centres et dialoguer avec eux.

Je ne pense pas que nous puissions stigmatiser l'attitude de la police qui, d'ailleurs, a travaillé de concert avec les travailleurs sociaux. En outre, ceux-ci n'auraient pas accepté que la police ait des agissements non conformes...

Mme Catherine Morenville : Non, je ne stigmatise pas l'attitude la police.

Je pense simplement qu'envoyer la police en même temps que les travailleurs sociaux, et les centres d'hébergement, c'est particulier. Si l'objectif était de trouver des solutions plus décentes pour les gens, on n'envoie pas la police en même temps.

Par ailleurs, si j'ai bien compris, l'espace qui est maintenant grillagé va devenir un parking pour vélos ou quelque chose comme ça ? Bientôt ? Car pour le moment, ce n'est pas joli.

Vous allez me dire que quand les réfugiés étaient là, cela posait effectivement un problème de propreté publique mais...

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : C'est convenu avec la et avec la SNCB

Mme Catherine Morenville : Pour le moment, avec ces grillages, c'est pas joli.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Avant ce n'était pas terrible non plus. Ce ne sont pas les barrières qui font que c'est pire.

Mme Catherine Morenville : Oui, c'est ce que je disais.

Mais vous ne faites que reporter le problème car maintenant que les centres d'hébergement sont fermés lorsque vous vous baladez autour de la gare, les réfugiés sont tout autour.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Ce ne sont pas les barrières qui font que c'est pire.

Mme Catherine Morenville : Pour les gens qui attendent le tram, franchement...

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Je suis d'accord avec vous.

Mme Catherine Morenville : En plus, vous n'avez fait que déplacer le problème. Les réfugiés sont autour de la gare, ils sont avenue Fonsny, ils vont revenir là, une partie va aller à la gare du Nord, l'autre à la gare du Midi... Rien n'est résolu.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : D'accord, mais nous savons que la maîtrise de ce genre de problèmes se fait parfois au jour le jour.

Mais nous avons des équipes sur place.

Je pense que ce qu'il faut faire – et là, vous avez tous un rôle à jouer et j'ai un rôle à jouer – c'est saisir d'autres niveaux de pouvoir que les pouvoirs communaux.

Il y a eu un partenariat avec des asbl – comme Médecins du monde – pour apporter de la nourriture, etc. Mais, à un moment donné, nous nous serions rendus coupables de laisser une situation qui mettait en péril la santé voire la vie d'un certain nombre d'individus. Il y avait des enfants. Nous avons d'ailleurs saisi le Service de la jeunesse et la police pour cette raison aussi. Cela n'a pas donné lieu à des conflits.

Ajouter à cela que nous avons aussi, au même moment, des tensions avec des taxis clandestins et je peux vous dire que nous étions face à une accumulation de situations qui auraient pu facilement dégénérer.

Certains sont allés dans les centres d'hébergement et cela s'est bien passé. D'autres ne voulaient pas y aller.

Alors que devons-nous faire ? Ce n'est pas le lieu d'avoir un débat sur les macro-politiques qui devraient être menées dans ce domaine.

Je pense en tout cas qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la manière dont nos services ont agi car, pendant des semaines, j'ai fermé les yeux sur des faits qui m'interpellaient dans ma mission, ma fonction et mes obligations légales. Il ne faut pas oublier ce genre de choses. Nous avons quand même aussi une compétence de santé publique.

M. Spinette, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Spinette, président du CPAS : Vous avez été particulièrement exhaustif, monsieur le bourgmestre.

Mais je saisis l'occasion pour saluer les équipes de M. Arhuil et expliquer leur travail.

Il y a effectivement un travail quotidien qui est fait. Depuis le dernier Printemps du social, nous travaillons sur la sous-protection sociale avec l'un des groupes de travail de la coordination sociale. Celui-ci s'est réuni bien avant l'hiver et entend travailler toute l'année et pas seulement pendant la période hivernale.

Nous réunissons autour de la table de la coordination sociale de nombreux opérateurs que M. Picqué a cités pour la plupart. Médecins du Monde, les Infirmiers de rue, le Samu social et d'autres associations comme Diogène, qui a maintenant aussi une maison d'accueil sur le territoire de Saint-Gilles, sont parties prenantes de notre coordination sociale et essaient de faire un travail de fond.

Nous avons démarré une épreuve-pilote qu'il faudra évaluer. Les assistants sociaux qui, habituellement, se contentent de travailler dans le secteur sur la base de rendez-vous vont maintenant sur place avec les éducateurs de rue et font des maraudes le soir pour faire de l'accès aux droits, y compris dans l'établissement d'adresses de référence, le recouvrement de droits pour de nombreux d'entre eux. Il s'agit de l'imparfait du subjonctif de nombreux dossiers sociaux.

Nous n'en faisons pas beaucoup état mais c'est un travail de longue haleine où des assistants sociaux référents volontaires qui, en dehors de leurs heures, accompagnent les travailleurs de rue qui travaillent tous les soirs de 17 à 21 h. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui déploient autant d'efforts, avec un service spécialisé d'éducateurs de rue, et font ce travail de manière systématique

Il y avait une certaine frustration ces dernières semaines. Le public dit « résident » finissait par être très inquiet et les travailleurs sociaux nous ont avertis des dangers, y compris pour leur propre santé, avec des trafics de drogues en tous genres. On sortait de la norme.

En plus des détritrus, M. Picqué a parlé des animaux. C'est vrai que nos « résidents » ont des animaux. Mais, dans les nouveaux invités de la gare, il y avait des rats et autres spécimens liés aux déchets. Il s'agissait vraiment de salubrité publique.

Je rends souvent hommage aux travailleurs sociaux mais les agents de police ont agi – et j'étais présent, M. le bourgmestre m'a envoyé, c'était durant les vacances de carnaval – avec grande délicatesse. Il ne s'agissait pas du tout de rafles. Il n'y a eu aucune interpellations sauf administratives.

Les familles qui ont été emmenées l'ont été vers le Samu social et à l'écart des travailleurs sociaux. Ceux-ci n'ont pas été associés à l'opération de police. Ils étaient à l'écart et à disposition.

Même après l'opération, les gens qui revenaient étaient emmenés par la maraude, avec les camionnettes de la maraude

On était confronté à un phénomène où les familles avec enfants – et cela m'inquiétait particulièrement depuis plusieurs semaines – étaient orientées vers le dispositif de Forest et refusaient de rester. Elles étaient amenées en camionnette et revenaient sur le site. On les reconduisait et revenaient sur le site et cachaient aux travailleurs sociaux les enfants sous les couvertures.

Quand on est confronté à cela, on n'a pas du tout assisté à une rafle mais à un acte responsable d'une autorité publique qui en est réduite à ça.

On n'était pas dans la condamnation pour vagabondage, on était face à un véritable problème de fond.

Nos intervenants sociaux sont constamment sur le terrain, tous les jours de la semaine.

Nous sommes effectivement confrontés à un appel à l'instar du bourgmestre de Schaerbeek. Il y a eu des opérations à la gare du Nord en concertation avec les cabinets de Pascal Smet et Céline Frémault pour emmener les publics.

Après les opérations sur la gare du Nord, c'est vrai qu'ils étaient un peu saturés, on a pu compléter et on a pu proposer, parce que le Samu social vient régulièrement dans toutes nos réunions, connaît tout le monde, nous avons des numéros directs avec eux, il y a eu des interventions privilégiées sur les éléments les plus fragilisés. Les autres ne voulaient rien entendre.

On est confronté à un véritable phénomène de non-droit par rapport à un titre de séjour particulièrement précaire, voire un ordre de quitter le territoire où pour le CPAS, à part de l'aide médicale urgente, il n'y a pas grand-chose de possible à mettre en œuvre et les maisons d'accueil qui revendiquent toutes des bas seuils proposent des solutions quand elles sont disponibles.

Malheureusement, pour ce public, il faudra voir parmi les solutions pérennes d'hébergement. Vous assistez tous les deux, je me tourne vers vous deux, aux débats qui ont lieu en Région bruxelloise pour ces populations nous avons toujours besoin de places d'urgence.

Nous, nous essayons de faire un travail de fond pour le public dit chronique que nous essayons d'accompagner et orienter.

Le CPAS avec l' AIS a essayé de développer des projets de Housing First mais ce ne sont que quelques unités de logement. On s'intègre dans le programme régional dans ce cadre-là.

On établit des conventions avec des maisons d'accueil mère/enfant. On vient de signer une convention entre notre maison d'accueil du Mont Blanc et le home du Pré. On essaie de développer de très nombreux partenariats tout au long de l'année.

On a fait des conventions avec Lama pour essayer d'améliorer nos pratiques en matière de ré-hébergement. L'association Lama essaie d'ailleurs de nous faire travailler sur l'habitat accompagné et de nous faire agréer avec les services du CPAS. Bref un travail de fond.

Un groupe spécialisé sur le sans-abrisme a été créé il y a quelques semaines au sein de la coordination sociale pour travailler tout au long de l'année parce que le constat, c'est la

frustration, c'est de dépasser le constat hivernal. Donc ce sont des épreuves-pilotes que nous essayons de mettre en oeuvre.

Par ailleurs, je tiens aussi à signaler – car bizarrement M. le bourgmestre a oublié de la faire –, à l'initiative de M. le bourgmestre et de notre échevin de la Coordination autour de la gare du Midi, nous avons tenté plusieurs fois d'interpeller les autorités de la SNCB, qui a aussi un agent sociétal et des agents de sécurité dans la gare. Leur attitude à l'égard de ces populations n'est pas toujours très amène. On essaie de les sensibiliser, de travailler avec eux, il y a des relations de confiance avec l'agent chargé des éléments plus citoyens. C'est un combat quotidien pour s'assurer qu'un accueil digne soit réservé à ces populations à la SNCB.

Mais on doit reconnaître que ces travaux de coordination entre l'autorité fédérale, la SNCB ou la STIB et nos services nécessitent du dialogue permanent.

Des rendez-vous seront repris. J'espère qu'ils auront plus de succès que les initiatives que nous avons lancées à l'époque avec M. Debouverie et qui ont été réitérées cet hiver. On a essayé de mettre tout le monde autour de la table pour rétablir le dialogue. La SNCB joue aussi son rôle d'entreprise publique citoyenne en lien avec les publics qui se focalisent souvent sur les gares. Je gage que nous aurons d'autres épisodes.

Mme Catherine Morenville : Je voulais préciser que je n'ai jamais parlé de rafles. Je me suis simplement étonnée que la police ait été présente en même temps que les travailleurs sociaux. Je ne voudrais pas que l'on interprète mal ce que j'ai dit.

Par ailleurs, je ne stigmatise pas les travailleurs sociaux – qu'ils appartiennent au CPAS ou aux ONG – qui font un travail remarquable et sont intervenus durant les deux mois.

Ce qui m'inquiète, c'est que les grillages ne vont rien solutionner et, avec la fermeture de centres d'hébergement, ce sera rebelote. Les sans abris vont se réinstaller autour de la gare. C'est déjà le cas à la gare du Nord. Vous allez être confrontés à la même chose.

J'entends bien qu'il y a des concertations mais, je pense qu'à un moment donné il faut aussi saisir le gouvernement fédéral.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Les autres niveaux de pouvoir, et notamment le gouvernement fédéral, nous laissent dans un désarroi total dans ce domaine.

Soit ils sous-estiment le phénomène soit ils veulent l'ignorer. J'ai ma petite idée là-dessus mais l'on va se retrouver devant la nécessité de solutions structurelles.

Vous avez vu qu'il y a eu à Haren des tentatives d'installation d'un camp « spontané ». On a également des informations sur Anderlecht.

Je pense qu'il faut absolument que la Région prenne de nouvelles initiatives, de même que le gouvernement fédéral.

Certains jouent, je crois, sur l'inquiétude, l'angoisse des populations, sur l'apparition d'incidents inévitables.

Je ne sais pas comment interpréter cette sorte d'inertie pour répondre aux besoins d'hébergement, même très temporaires, de manière à pouvoir vérifier les raisons du séjour.

Ce qui est une donnée vraiment nouvelle dans cette proportion, et démontre que ce sont bien les conséquences du démantèlement du camp à Calais, c'est qu'un nombre très significatif de ces réfugiés n'a pas envie de rester mais veut aller en Grande-Bretagne.

On a eu un contact avec des gens à Anvers et à Ostende qui nous disaient qu'il existait aussi des tentatives de rejoindre clandestinement l'Angleterre à partir de la côte. Certains réfugiés veulent rejoindre l'Angleterre à tout prix.

Quand vous allez dans des lieux comme Bradford, vous retrouvez là des gens qui ont transité par la Belgique et ont fini par trouver un passeur.

Parmi les réfugiés de la gare, certains attendaient d'ailleurs un passeur. Quand on les a interrogés, certains ont dit qu'ils attendaient un passeur. C'est un phénomène qui n'est pas nouveau mais dont l'ampleur est particulièrement inquiétante. Ce sont des gens qui n'attendent pas que vous les preniez en charge. Leur objectif c'est de trouver quelqu'un qui soit en mesure de leur offrir un moyen de passer en Grande-Bretagne.

Voilà, on a tout dit à ce sujet.

Question orale de Monsieur Henderick, Conseiller communal, relative à la position de la commune dans le dossier de demande de permis introduite par LIDL chaussée de Charleroi.

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot het standpunt van de gemeente betreffende het dossier van vergunningsaanvraag ingediend door LIDL Charloisesteenweg.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : J'ai assisté mardi à la commission de concertation. Je sais qu'aucune réponse n'a été donnée pour l'instant puisque, d'après ce que j'ai pu lire dans la presse et sur les réseaux, nous attendons les avis de deux instances supplémentaires.

Tout le monde connaît le problème : il s'agit de l'implantation d'une moyenne ou grande surface dans la chaussée de Charleroi, accompagnée de la création d'un parking et d'une zone de déchargement tant sur la chaussée de Charleroi qu'à la rue St Bernard.

Un premier projet, déposé en 2012, avait été recalé à l'époque.

L'on a appris à la commission de concertation que ce projet de 560 m² qui fait l'objet d'une demande de permis pourrait se transformer, à plus ou moins brève échéance, en projet de 2500 m² si l'un des locataires actuels de Lidl devait faire faillite.

Cela change la donne. Déjà que ce projet est très difficile à accepter en raison de son impact sur la mobilité pour l'ensemble de la zone, avec son extension, ce ne serait plus un supermarché qui s'installerait chaussée de Charleroi mais un méga-marché avec tous les problèmes de parking que cela pose, notamment pour la circulation des transports publics et la fluidité du trafic sur la chaussée.

La commission de concertation a recueilli l'avis de la quarantaine de riverains présents. Une pétition a récolté 500 signatures dans la zone pour regretter non le projet d'une enseigne de distribution mais bien un projet beaucoup trop grand par rapport à ce que le quartier propose déjà.

La création du parking pose d'énormes problèmes. Le demandeur de permis évalue à 2 000 le nombre de voitures attendues par mois.

La commune a émis un avis négatif mais la commission de concertation n'a pas remis d'avis.

J'aurais voulu connaître la suite de la procédure.

La commission de concertation et la commune ont-elles obtenu les avis complémentaires demandés, et notamment celui de la STIB ?

Quelle réponse peuvent attendre les riverains et les demandeurs du permis ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Urbanisme – LB : Comme l'a dit, M. Henderick, il y a eu une commission de concertation mardi dernier à la suite d'une enquête publique qui a suscité beaucoup de réactions. Nous en avons reçu 500, en grande majorité négative pour différentes raisons, dont l'impact sur la mobilité et sur la vie du quartier.

La commission a effectivement reporté son avis dans l'attente de l'avis de la STIB et de Bruxelles Mobilité.

Depuis, nous avons reçu celui de la STIB qui est tout à fait défavorable à une zone de livraison sur la chaussée de Charleroi à cause de son incidence sur le trafic.

L'avis de la police est défavorable également.

Pour mémoire, un projet sensiblement identique avait déjà fait l'objet d'une demande de permis et avait été refusé en 2012 par le Collège.

À ce propos, je vais passer la parole à M. Debouverie qui connaît l'historique du permis socio-économique.

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : On se trouve ici dans le prolongement d'un dossier que nous avons sur notre table depuis 2012.

En 2012 en effet, nous avons été saisi d'une demande de permis économique, portant sur 850 m², donc moins que ce qui est demandé aujourd'hui. Le Collège avait refusé le permis socio-économique pour toute une série de raisons qui sont finalement les mêmes que celles qui ont été avancées avant-hier en commission de concertation : l'impact sur la mobilité, etc. On ne va pas à nouveau citer ici tous les arguments, ils sont connus.

Le Collège ayant refusé le permis, la société demanderesse a introduit un recours devant le comité interministériel de la distribution puisqu'on était à l'époque de la demande de permis socio-économique, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce dernier a lui aussi refusé la demande de Lidl. La société est allée ensuite au Conseil d'État, qui a conforté la commune dans sa position puisqu'il a rejeté la requête.

L'argumentation et la motivation de l'arrêt du Conseil d'État, qui date de novembre 2013, nous la reprenons bien entendu dans l'avis défavorable que la commune a émis en commission de concertation.

Maintenant, les choses vont suivre et, comme l'a dit M. Van Campenhout, la STIB a également remis un avis négatif (nous l'avons reçu hier).

La procédure va se poursuivre. Nous sommes bien conscients, pour avoir rencontré à plusieurs reprises depuis 2012 les habitants et les enseignes du quartier, qu'il s'agit aussi de préserver le tissu économique du quartier

Ce n'est pas l'enseigne qui est visée ici en tant que telle mais il y a toute une série d'incidences, soit économiques soit sur la mobilité, entre autres, qui posent problèmes. La position de la commune reste donc inchangée depuis 2012. C'est bien tout cela qui fonde l'avis défavorable déposé.

M. Thierry Van Campenhout : Comme il s'agit d'un permis mixte, il est géré par le fonctionnaire délégué. La commune remet un avis et c'est le fonctionnaire délégué qui statuera.

M. Vincent Henderick : Je vous remercie pour votre réponse.

Il y a quand même un élément neuf puisque vous avez reçu un avis négatif de la STIB. Cet avis est totalement défavorable à une zone de déchargement à la chaussée de Charleroi, ainsi que sur la présence de semi-remorques dans la rue Saint-Bernard. Cela aurait en effet

une incidence sur la circulation des trams dans la chaussée de Charleroi, lorsque ces camions tourneraient dans la chaussée.

Je trouve cela intéressant et la vigilance s'impose pour faire barrage à ce projet.

Mondelinge vraag van Mevrouw Eva Lauwers, Gemeenteraadslid met betrekking tot Sint-Gillis als Fairtrade gemeente.

Question orale de Madame Eva Lauwers, Conseillère communale, relative à Saint-Gilles comme commune du commerce équitable.

Mevrouw Eva Lauwers, gemeenteraadslid – Groen : In februari was het eindelijk zover: St Gillis behaalde de titel van Fair Trade Gemeente! Proficiat!

Hier stopt het natuurlijk niet. De gemeente moet ambitieus blijven. Dit label moet als het ware een stimulans zijn om nog meer te realiseren.

Welke ambities heeft onze gemeente? Zijn er in het kader van Fair Trade Gemeente, nieuwe initiatieven, en nieuwe projecten die uitgewerkt worden,...? Of is het business as usual? Met andere woorden, zal er een actieplan opgesteld worden voor de komende jaren?

Welke rol zal de pilootgroep, die zich al jaren mee ingezet heeft voor het verkrijgen van het label, vandaag en in de toekomst opnemen?

Daarnaast, welke plaats neemt Fair Trade in de dagelijks werking van onze gemeente? Dat de dienst van duurzame ontwikkeling hier extra aandacht aan besteedt, is logisch. Hoe zit dat met de andere diensten: wordt elke beslissing die ze nemen, getoetst aan de Fair Trade voorwaarde?

Op welke manier worden de andere diensten aangemoedigd om zoveel mogelijk Fair Trade producten aan te kopen? Wordt er via clausules voorzien dat een bepaald percentage van de overheidsaankopen duurzaam en Fair Trade moet zijn? Waar koopt onze gemeente zijn Fair Trade producten aan: is dat bij een groothandel of bij lokale verdelers?

Tot slot, welke initiatieven worden er genomen om de inwoners van Sint-Gillis te sensibiliseren voor duurzame en Fair Trade producten aan te kopen ? Op welke manier worden de uitbaters van lokale winkels, cafés, restaurants,... hiertoe aangezet?

M. Willem Stevens, schepen van Duurzame Ontwikkeling – LB : Dank u, mevrouw Lauwers, voor uw vraag en ook voor de felicitaties.

Het is uiteraard fijn dat de gemeente Sint-Gillis officieel de titel Fair Trade Gemeente heeft gekregen en ik wil ook hier iedereen die er van ver of dichtbij heeft toe bijgedragen voor bedanken.

De titel kwam er mede dankzij geëngageerde bewoners, handelaars, verenigingen en uiteraard dankzij verschillende gemotiveerde medewerkers en gemeentediensten.

Ik ben het met u eens dat het hierbij niet stopt natuurlijk. Integendeel, de titel was nooit een doel op zich maar het is een goed middel tot meer aandacht voor Fair Trade in de gemeente. In die zin is de titel ook een nieuw begin of doorstart om nog meer inspanningen te leveren en de lat weer wat hoger te leggen.

Langs Franstalige zijde is het CNCND die het label organiseert en hij bestaat er geen echt vervolg voor het label Fair Trade Gemeente. Langs Nederlandstalige zijde bestaat dat wel onder de vorm van “vijf sterren”. Die sterren kan een gemeente verkrijgen als ze nog meer bewoners mobiliseert, sensibiliseert en Fair Trade nog een prominentere plaats geeft binnen de gemeente.

Ik besprak het al met de vertegenwoordigers van het CNCND en zij bevestigden me dat ze nadenken om iets gelijkaardigs in te voeren langs Franstalige zijde.

Samen met de diensten hebben we echter besloten om niet te wachten en toch al te bekijken hoe de criteria mbt tot die “vijf sterren” zouden kunnen te bekomen en gebruiken om de lat alvast wat hoger te leggen.

Ons beleid rond Fairtrade kan je eenvoudig opsplitsen in Intern (binnen de gemeentediensten) en Extern (naar een breed publiek van bewoners, handelaars en verenigingen).

Intern kunnen we zeggen dat vandaag binnen zoveel mogelijk relevante lastenboeken bij aanbestedingsprocedures Fair Trade criteria worden opgenomen.

Een concreet voorbeeld zijn de distributeurs van snacks en koffie/thee in verschillende gemeentelijke gebouwen. De overeenkomsten voor die distributeurs lopen af en moeten vernieuwd worden. Wel we zullen criteria voorzien waardoor de aangeboden warme dranken 100% Fair Trade moeten zijn en de snacks en koude frisdranken voor 20% Fair Trade zijn.

Recent nog hebben we ook een nieuwe aanbesteding gelanceerd voor dranken binnen de gemeentediensten en daarbij zal alle koffie, thee en sappen Fairtrade of bio zijn. Maar er komen nog zeker opportuniteiten.

We hebben ook Fair Trade criteria ingeschreven voor de aankoop van allerlei professionele kledij voor het gemeentepersoneel. Helaas hebben we moeten vaststellen dat geen enkel leverancier Fair Trade kledij kon leveren. We onderzoeken momenteel hoe we bij de volgende lancering toch leveranciers vinden die in staat zijn Fair Trade kledij te leveren.

We weten ook dat verschillende scholen in Sint-Gillis nog heel wat willen realiseren op het vlak van Fair Trade. Verschillende schooldirecties hebben hun interesse en bereidheid getoond en vanaf 2017 zullen er met hen concrete acties worden opgezet.

Intern blijft ook sensibilisering belangrijk. De nationaal georganiseerde week van de Fair Trade telkens in oktober is daarbij een ideaal momentum om extra aandacht te vestigen op het belang van Fair Trade en de problematiek van eerlijke handel.

Die week is ook cruciaal voor het extern oriënteert Fair Trade beleid.

Dankzij een dynamische stuurgroep Fair Trade met bewoners, handelaars en verenigingen kunnen we ook extern een beleid ontwikkelen en een breder publiek van bewoners en handelaars te bereiken rond het thema Fair Trade.

Er is ten eerste de wil om de stuurgroep nog uit te breiden, ten tweede blijven we focussen op de week van Fair Trade om een breder publiek te bereiken en tenslotte zullen we met de stuurgroep bekijken hoe de “vijf sterren” waarover ik al sprak ons kunnen helpen om meer mensen te sensibiliseren en te betrekken.

Mvr. Eva Lauwers, Gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Ik wist dat ook al dat er op Franstalige kant iets gebeurd. Ik vind dat wel leuk om te vernemen dat jullie die ambitie hebben om die sterren te gaan behalen.

Nu als ik het goed heb begrepen, in de lastenboeken, er zijn geen clauses of quota waaraan dat eigenlijk moet voldaan worden. Er moeten enkel goede intenties zijn, is dat dan al voldoende?

M. Willem Stevens : Het zijn geen intenties. Het zijn loten. Bij voorbeeld voor de dranken is het een lot koffie/thee daar staat expliciet ingeschreven dat 100% Fair Trade moet zijn. Dat betekent dat de gemeente geen andere koffie meer aankoopt en het gaat verder dan... laat ons zeggen intenties en bedoelingen en het wordt hard gemaakt in de lasten boeken.

Zoals ik al zei, bij voorbeeld voor de kledij hebben we dat ook al gedaan voor bepaalde loten maar als het blijkt dat er geen leveranciers, geen enkele, het kan leveren dan is het niet mogelijk. Dan moet je zoeken naar oplossingen.

Ik heb dat ook al besproken met mensen van de CNCD die ook erkennen dat voor minder evidente producten, wat vaak is, hoeft het geen problemen te zijn voor de klassieke producten zoals koffie en thee, dranken en voedingswaren. Maar als het gaat bij voorbeeld over kledij voor het personeel dan wordt dat al complexer.

Maar wij proberen zoveel mogelijk lastenboeken te screenen waar er mogelijkheden zijn om Fair Trade producten een voorkeur te geven, en als dat lukt maken we dat hard in het lastenboeken en proberen we uiteindelijk leveranciers te vinden die het kunnen leveren.

Mvr. Eva Lauwers : Maar het is nog altijd zo dat die lastenboeken eigenlijk per dienst gedecentraliseerd opgesteld worden maar dat daar niet echt overkoepelend worden volgend de goodwill van elke dienst zelf die van belang is.

M. Willem Stevens : Er is een dienst lastenboeken, dus openbare aanbestedingen, die natuurlijk alle technische details maar het is belangrijk dat alle dienst naar gelang, bij voorbeeld voor de kledij, het spreekt voor zich dat de dienst die kledij nodig heeft, dat die inhoudelijk input ook heeft, maar uiteindelijk is een centrale behandeling en daar kunnen we ingrijpen en zeggen denk eraan voor bepaalde producten is het mogelijk om Fair Trade producten te kiezen.

Dus uiteindelijk is er wel een moment dat er een centrale analyse gebeurt en vaker wel in samenwerking met de mensen van de dienst duurzame ontwikkeling en wordt in die zin het lastenboek aangepast.

Mvr. Eva Lauwers : Ik heb vernomen dat er vanaf volgend jaar een actieplan zal moeten opgesteld worden met operationele doelstellingen enz. en middelen om ze uit te voeren en dat zal over gekoppelt worden naar de gemeente raad.

Mondelinge vraag van Mevrouw Eva Lauwers, Gemeenteraadslid met betrekking tot de oversteekplaatsen op het Bethlehemplein.

Question orale de Madame Eva Lauwers, Conseillère communale, relative à la traversée de la place Bethléem.

Mevrouw Eva Lauwers, Gemeenteraadslid – Groen : De inwoners van Sint-Gillis verplaatsen zich zeer regelmatig te voet van de ene naar de andere kant in onze gemeente. Het is echter niet altijd even gemakkelijk en veilig om over te steken op de voorziene plaatsen.

Aan het Bethlehemplein zijn er altijd zeer veel auto's geparkeerd, zowel overdag als 's avonds. Deze auto's zijn vaak niet reglementair geparkeerd op de oversteekplaatsen voor voetgangers. Deze moeten zich dus verplaatsen tussen de auto's, om alsnog de overkant te bereiken. Wanneer je echter een buggy voort duwt, of zich verplaatst met een rolstoel wordt het zeer moeilijk tot onmogelijk.

Welke acties worden er ondernomen zodat voetgangers kunnen oversteken op de daarvoor voorziene plaatsen? Worden er boetes uitgeschreven? Indien ja, hoe vaak gebeurde dat de afgelopen maanden?

Worden er sensibiliseringsacties op poten gezet? Is het een optie dat er paaltjes gezet worden?

Aan de overkant van de straat (kant Vorststeenweg) is het eveneens moeilijk om over te steken met een buggy of rolstoel. Daar waar het zebrapad aanwezig is, is de borduur verhoogd. De borduur is een beetje verder verlaagd, maar daar mogen auto's parkeren. Is het mogelijk dat hier iets aan veranderd wordt?

Deze problemen stellen zich niet enkel rond het Bethlehemplein, maar ook op andere plaatsen in onze gemeente. Is er een actieplan om zulke zaken te bekijken in de hele gemeente en aan te passen waar nodig?

M. Carlo Luyckx, schepen van Mobiliteit – LB : De toegankelijkheid van het Bethlehemplein is inderdaad heel belangrijk en weerhoudt al onze aandacht.

Wij zijn ons zeker bewust van de problemen van toegankelijkheid van dit plein, van alle kanten, zowel voor de voetgangers als voor de brandweer, ambulance, enz.

We zullen binnenkort nieuwe paaltjes installeren op verschillende plaatsen die het wild parkeren moeilijker maken.

Ik kan u ook reeds aankondigen dat we in de maand mei in Sint-Gillis beginnen met de studie van het voetgangersplan wegen en openbare ruimten.

In het Frans noemt men dat “le Pavé” – le Plan d'aménagement de l'espace public.

Een studie bureau in kwestie heeft namelijk een analysemethode ontwikkeld op basis van belangrijke knooppunten zoals scholen, haltes van openbaar vervoer en commerciële assen om tot een voetgangersnetwerk te komen met drie hiërarchieniveaus.

Deze ruwe analyse wordt in meerdere werksessies met de gemeentelijke diensten en een brede vertegenwoordiging van inwoners tegen het licht gehouden.

Dit netwerk samen met de inventaris is een *tool* voor de gemeente om de kwaliteit van de openbare ruimte voor de voetganger te verhogen.

Natuurlijk zal bijzondere aandacht gewijd worden aan onze openbare pleinen.

Ik geef nu het woord aan mijn collega mevrouw Marcus.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Je profite de cette question pour répondre sur deux aspects relatifs à la place de Bethléem.

D'abord, nous réfléchissons au problème des terrasses. Nous avons eu une réunion très constructive avec les commerçants. On leur a dit que les terrasses étaient très sympathiques et que l'on ne voulait absolument pas casser l'ambiance conviviale tout en soulignant qu'il fallait respecter un certain nombre d'obligations légales.

Nous sommes parvenus à établir un plan commun de réaménagement de la ruelle envahie par les terrasses. On espérait le faire avant les vacances, avant la saison des terrasses, mais ce sera finalement pour l'année prochaine.

Nous réaménagerons la ruelle, la séparation entre la place et les restaurants pour les sécuriser et « verduriser » cet endroit.

Donc M. Van Campenhout, M. Debouverie et moi-même avons eu une réunion très constructive avec tous les commerçants et nous devons nous revoir bientôt avant de passer au Collège un plan de réaménagement définitif.

Dans votre question, madame Lauwers, vous évoquez également la question des infractions.

Effectivement, la place est régulièrement envahie par les voitures, en particulier le soir après 20h, moment où les gens finissent par garer leur voiture n'importe où. Ils parviennent même à se garer sur les voiries qu'on avait pensé assez très étroites, ce qui perturbe la circulation des automobiles qui, bien qu'elles puissent encore passer, doivent se faufiler. Il y a également du parking sauvage sur les passages pour piétons.

Je voulais profiter de cette questions pour vous présenter la fonctionnaire en charge de la stratégie des sanctions administratives, Mme Alexandra Gonzalez.

Elle m'a remis un rapport contenant beaucoup de chiffres. Il est intéressant également parce qu'il montre que nous tenons de nombreuses statistiques sur les types d'infractions et leurs montants.

Il nous est apparu, avec à cette question, qu'il serait également utile que l'on dispose de données par quartier. Pour l'instant, je ne peux vous donner des chiffres pour la place de Bethléem proprement dit mais je peux vous en fournir pour ce genre d'infractions.

Les infractions au stationnement les plus constatées concernent les zones de livraison ou les panneaux temporaires pour lesquelles l'amende s'élève à 55 euros ; les coins de rue, 55 euros ; le long de lignes jaunes, 55 euros ; en double file, 55 euros ; sur les trottoirs ou passages pour piétons, 110 euros.

Cela représente un total d'environ 7 000 constats en sanctions administratives.

Cela ne signifie pas que nous ne menons pas de temps en temps des actions spécifiques sur la place de Bethléem.

Comme l'a dit M. Luyckx, cela montre que nous devons avoir une réflexion différente en installant des potelets et d'autres obstacles.

Nous avons environ 3 500 infractions constatées pour stationnement sur des zones de livraison. Ce sont les infractions les plus constatées. Ensuite viennent les trottoirs et passages pour piétons, puis les lignes jaunes, les doubles files et, enfin, les coins (397 amendes).

Les infractions liées au stationnement gênant peuvent uniquement être constatées par la police et par sept fonctionnaires communaux assermentés, ce sont les « agents constatateurs ». Ils ont été formés et désignés pour renforcer le travail de la police et, depuis juin 2016, ils constituent la « cellule SAC communale ».

En revanche, le Parquet de Bruxelles n'a pas abandonné sa compétence pour ce qui concerne les stationnements sur les emplacements réservés aux handicapés. Aucun de nos agents ne peut verbaliser ce type d'infraction.

Enfin, il existe une médiatrice mais pas pour les infractions liées au stationnement.

Le souhait du Collège est de privilégier la sensibilisation avant la contravention. À cette fin, Mme Gonzalez organise de nombreuses rencontres. Elle participe à des auditions. Lorsque ce sont des premières infractions, il peut y avoir une demande de dialogue, de sensibilisation et d'engagement de la personne à ne pas reproduire les faits.

En tant qu'« agent sanctionnateur », Mme Gonzalez a le pouvoir d'apprécier la sanction.

Lorsqu'il s'agit d'une première infraction, l'amende peut être commuée en avertissement à la suite des explications fournies, en audition ou par écrit, par le contrevenant.

Mme Gonzalez m'informe aussi que les dossiers sont clôturés dès le paiement de l'amende, ou pour non imposition de l'amende. Il peut y avoir des étalements de paiement ou des dossiers classés sans suite. Pourquoi sont-ils classés sans suite ? C'est le cas si le délai de transmission a été dépassé, si les personnes sont introuvables au registre national ou lorsque le suspect n'a pu être identifié.

Entre le constat d'une infraction et sa signification, le délai ne peut excéder quinze jours. C'est pour cela que certains délais sont dépassés.

Il arrive, enfin, que nous n'imposons pas l'amende mais donnions un simple avertissement. Cela explique qu'il y ait plus de constats que de contraventions.

Voilà, je ne peux vous donner de réponses spécifiques pour la place de Bethléem, sinon vous dire que la fonctionnaire présente ici y mène parfois des actions ciblées. À l'avenir, nous essaierons d'avoir des chiffres par quartier.

Si vous avez des questions, Mme Gonzalez se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Mvr Eva Lauwers : Ik ben erg wel tevreden met uw antwoord.

Ik denk ook dat het is beter te sensibiliseren dan sanctioneren.

Ik ben ook blij dat jullie een echt actieplan willen opstellen en dat jullie ook gaan samen werken met een studiebureau om te bekijken hoe de parking situatie te verbeteren.

Dank u.

Mme Cathy Marcus : Ce sera aussi l'occasion de tenir des statistiques sur le nombre de dossiers qui font l'objet d'avertissements pour vous montrer que c'est aussi la pratique communale.

M. Charles Picqué, président : Voilà qui clôt nos travaux.

– La séance publique se termine à 22h30.